

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

VILLE de ROYAN

Séance du 10 février 1965

OBJET :

Enregistrement du
bail pour la loca-
tion des terrains en
forêt domaniale de
St Augustin

Le dix février mil neuf cent soixante cinq, à 18 h 30
le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire
de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 6 fé-
vrier 1965.

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENU-
SEAU, LANOUE, MOUCHOT, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT,
FONTANILLE, REIX, BERLAND, ETCHEBER, FOUCHE, BOUCHET,
GALLAND, LANUSSE, GACHET.

Les conseillers présents formant la majorité des mem-
bres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du
Code Municipal procédé à l'élection d'un secrétaire pris
dans le sein du Conseil.

M. ETCHEBER ayant obtenu l'unanimité des suffrages a
été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par lettre du 4 février 1965, Monsieur le Receveur-
Principal du Bureau de l'Enregistrement des actes civils à
La Rochelle a fait savoir que la ville était redevable de la
somme de 240,80 F pour droits d'enregistrement du bail admi-
nistratif reçu par M. le Préfet de la Charente-Maritime le
12 janvier 1965 en vue de la location des terrains en forêt
domaniale pour la construction d'un golf.

Il y a lieu, en conséquence d'effectuer le règlement
de cette somme sur l'exercice 1965.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la note présentée par le Bureau de l'Enregistrement
des actes d'appel de La Rochelle en date du 4 février 1965

DECIDE

- de mandater la somme de 240,80 F au Receveur-Principal du
Bureau d'Enregistrement des actes d'appel, 3, rue Bonpland
à La Rochelle C.C.P. Bordeaux 6000.34 pour règlement des

André



05013

droits d'enregistrement du bail administratif concernant la location des terrains en forêt domaniale de St Augustin pour l'édification du golf.

- que cette dépense sera effectuée sur le chapitre 932 du budget de 1965.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le
Le Sous-Préfet, 17 FEV. 1965